

Construire et développer un jumelage européen entre sections



JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE



Mouvement
Européen
France



“Aux Jeunes Européens, militer pour une Europe fédérale, c'est aussi construire des projets communs et faire vivre une solidarité européenne concrète. En partageant nos réalités locales et nos engagements au-delà des frontières, nous renforçons les coopérations entre citoyennes et citoyens de toute l'Europe. Et pour porter cette dynamique, nous pouvons compter sur une force inestimable : le formidable réseau des JEFers à l'échelle du continent”

*Aurore Laloux,
Présidente des Jeunes Européens - France*

“L'engagement européen se vit plus fort si on le partage avec d'autres Européens. Et nous avons la chance que le Mouvement Européen soit représenté dans plus d'une trentaine de pays en Europe, fédérant les associations qui militent en faveur de l'Europe. C'est un réseau inestimable pour construire des projets, échanger sur les enjeux de l'Europe d'aujourd'hui, trouver des inspirations et partager notre engagement avec nos homologues européens. A nous de tisser des liens étroits entre nos bénévoles et ceux d'autres associations équivalentes en Europe !”



*Hervé Moritz,
Président du Mouvement Européen - France*

Dans le cadre de leurs activités, certaines sections locales de nos réseaux des Jeunes Européens et du Mouvement Européen ont pu **développer des liens de partenariat** avec des sections dans d'autres pays. Ce partenariat prend souvent deux formes :

Le partenariat de projets, plus ponctuel, qui met en relation plusieurs sections autour d'une activité transnationale, mais qui n'a pas forcément vocation à s'inscrire dans la durée.

Le jumelage, partenariat ancré dans une temporalité plus longue et davantage institutionnalisé avec chaque année des temps forts désormais récurrents, voire même des instances communes de décisions.

Une petite vingtaine de sections ME/JE ont pu ou sont en train de nouer de tels liens. Ces derniers se concentrent principalement sur les pays frontaliers Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Luxembourg et Belgique, tandis que les coopérations avec les pays de l'Est sont absentes.



La cartographie évolutive des partenariats européens des sections ME/JE est disponible sur le lien suivant:

<https://padlet.com/erwanlaurent1/jumelages-partenariats-europ-ens-je-me-j8vdtlsgv9mce5k8>

Pourquoi un jumelage ou partenariat européen pour ma section ?

Parce que notre action s'inscrit dans un **réseau européen plus large**, et que si nous portons des idées qui se veulent dépasser les frontières, alors le jumelage est aussi le meilleur moyen pour faire de cette aspiration une réalité concrète pour ma section.

Développer un partenariat européen permettra ainsi à ma section :

- ◆ de **s'intégrer dans un réseau européen**, qui ouvrira assurément de nouvelles opportunités, notamment au travers de la participation et le relai d'événements d'autres partenaires
- ◆ de s'ouvrir à de **nouvelles pistes de financements** européens pour mes activités transnationales
- ◆ et en ce sens participer au **développement stratégique** de ma section, en développant un nouveau pôle d'activités pour cette dernière

De quel(s) réseau(x) européens parle-t-on ?

En étant adhérent de ma section locale des JE, mon action s'inscrit en réalité dans un cadre plus large, à la fois national, mais aussi européen, puisque je suis aussi automatiquement membre du niveau européen de l'association de **la JEF Europe**.

Cette dernière est présente dans plus de 35 pays européens, et se structure comme en France en sections nationales subdivisées pour la plupart en sections locales. Vous pouvez retrouver toutes celles existantes sur la **carte suivante**.



Côté ME, si le [Mouvement européen international](#) constitue le niveau européen de l'association, la structuration des sections dans chaque pays est parfois différente.

Il faut donc veiller à identifier le bon interlocuteur ; par exemple en Allemagne, le [Europäischen Bewegung Deutschland](#) fédère des organisations membres, mais pas de bénévoles, c'est donc les [Europa Union](#) dans chaque Länder qu'il faut contacter pour être en lien avec d'autres militants. N'hésitez pas à demander de l'aide au besoin à votre Bureau national (voir contacts en page 7).



Quelle(s) section(s) choisir pour démarrer un partenariat européen ?

Plutôt que le hasard d'une fléchette lancée sur une carte de l'Europe, gardez en tête que le plus simple dans l'établissement de partenariats sera toujours de s'appuyer sur ceux déjà existants sur vos territoires, dans vos villes, vos régions.

Renseignez vous ainsi sur les jumelages officiels établis dans votre ville, quasiment toutes en ont avec d'autres dans le reste de l'Europe. C'est le cas notamment de la France et l'Italie, avec des jumelages, par exemple, entre les ville de [Lyon et Milan](#), ou de [Marseille et Naples](#) , ou encore de [Aix-en-Provence et Perouse](#).

Il existe parfois aussi des jumelages entre régions, c'est notamment le cas entre la France et l'Allemagne. Par exemple, la région Auvergne-Rhône-Alpes est jumelée avec le Bade-Wurtemberg, la Bourgogne-Franche-Comté avec la Rhénanie-Palatinat. De tels partenariats se retrouvent également au niveau des départements français et Bezirk/Kreis/Länder allemands. Une liste non exhaustive est à retrouver [ici](#).

Vous appuyer sur des jumelages institutionnels déjà existants vous permettra ainsi de **trouver des partenaires locaux expérimentés** (le comité de jumelage, clubs de sport, chorale, associations...) et disposés à vous soutenir dans vos démarches tant logistiquement que financièrement. Il sera en effet plus facile de trouver et demander des subventions.

Comment financer mes actions de jumelage ?

Si les premiers contacts peuvent se faire par échange de mails et visio, rapidement se pose la question de l'argent pour financer vos rencontres et idées de projets avec votre section partenaire.

Loin d'être exhaustif, quelques pistes à avoir en tête pourront cependant vous faciliter cette étape :

- ◆ Si votre partenariat correspond à celui du jumelage de votre commune ou ville, n'hésitez pas à vous rapprocher du **comité de jumelage** de cette dernière. Parfois le comité possède des ressources propres pour financer ce genre de projets et rencontres. Sinon, il se peut que ce soit le **service des relations internationales de la ville** qui gère le jumelage, et dans ce cas il sera possible de déposer une demande de subvention auprès de ce dernier. Un exemple de jumelages entre communes c'est celui de la ville de Nantes jumelée avec la ville de Sarrebruck en Allemagne.
- ◆ Si votre section partenaire se situe dans une région jumelée avec la vôtre, la **Région** sera certainement disposée à financer votre action. Rapprochez-vous de son service des relations internationales et européennes.
- ◆ La même logique peut également valoir pour le **niveau départemental** : c'est particulièrement le cas pour les départements transfrontaliers, et ceux avec une politique européenne ambitieuse, et donc une enveloppe à disposition pour financer des projets.

La majorité des jumelages en France étant avec l'Allemagne, il est probable que vous soyez amenés à mener des projets avec des sections de ce pays partenaire.

Deux structures sources de possibles financements sont à noter :

D'une part, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, via ses appels à projets thématiques auxquels vous pouvez répondre si cela correspond à l'objectif de votre projet ; ainsi que ses demandes de subvention « autres projets » déposables tout au long de l'année. En plus de l'Allemagne, il est aussi possible d'impliquer un ou plusieurs autres « pays tiers » dans la demande de subvention de projets. Bien noter que le public cible de l'OFAJ sont les jeunes jusqu'à 30 ans.

D'autre part, le fonds citoyen franco-allemand, qui permet quant à lui de financer des projets franco-allemands avec une dimension intergénérationnelle.

Enfin, en fonction de la taille de votre projet, vous pouvez également vous tourner vers le **programme Erasmus +** qui peut financer certains types de projets plus structurants, tout comme le **programme CERV**, ou le programme **INTERREG**, spécialisé sur la coopération transfrontalière. N'hésitez pas non plus à faire une veille des appels à projets de la JEF Europe, mais aussi des associations et structures partenaires du réseau, certaines pourraient vous intéresser.

Dernier conseil d'ordre général

Gardez à l'esprit qu'il s'agit d'un partenariat, et que donc vous ne le portez pas seul. Il revient aussi à votre section partenaire d'aller faire ce même travail de recherches de financement de leur côté. Attention néanmoins à ne pas se retrouver dans une situation de double financement, c'est-à-dire qu'il est interdit pour un même événement d'avoir un financeur identique, par exemple des fonds européens.

Contrôler un jumelage

Pour formaliser l'établissement d'un jumelage, vous pouvez **signer une charte** entre les parties prenantes pour en définir le cadre de coopération et ses obligations (cf modèle en annexe pages 8 et 9).

En l'occurrence, chacune des parties s'engage à **faire vivre le partenariat** sur le court terme, en organisant régulièrement des séminaires ou actions de nature culturelle, politique ou d'échanges entre membres des sections locales impliquées. Par exemple, cela peut se matérialiser par **l'organisation, au moins une fois par an, d'un événement en présentiel** avec sa section partenaire, successivement dans l'un et l'autre des pays par souci de réciprocité.

Enfin, pour bénéficier d'un **espace de discussion permanent**, il est souhaitable de se doter d'un **organe de concertation** réunissant un nombre égal de bénévoles de chacune des sections impliquées dans le jumelage. Cet organe aurait vocation à se réunir au minimum trois fois dans l'année.

Qui contacter pour me lancer dans l'aventure ?

Prenez attache avec votre interlocuteur au Bureau national. Ils pourront certainement faciliter la prise de contact avec la section partenaire et vous accompagner dans la mise en place et/ou le développement de votre coopération.



Côté ME: Dimitri OUDIN,
chargé des jumelages et
des échanges européens

dimitri.oudin@mouvement-europeen.eu



**Côté JE : Paola
ZAMBONI, International
Officer**

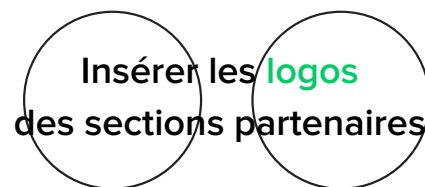
paola.zamboni@jeunes-europeens.org



Côté JE : Théo MALINET,
responsable des
jumelages

theo.malinet@jeunes-europeens.org

Annexe : Exemple de structure pour une charte de jumelage



[Exemple de titre] **ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT**

Possibilité de l'écrire dans la/les langues du/des partenaire(s)

Préambule : Faire état dans cette partie des constats qui ont poussé les parties prenantes à considérer puis concrétiser un partenariat entre elles. Il est essentiel de commencer le préambule en nommant les sections partenaires avant de développer le paragraphe.

TITRE PREMIER : Objet, durée, membres

Article Premier : Constitution et dénomination

Ex : Les sections signataires du présent document instituent entre elles un partenariat prenant la dénomination sociale “...”

Article 2 : Rattachement de l'association

Ex : [Nom de la structure] inscrit son action dans le cadre du réseau des Jeunes Européens Fédéralistes, au nom de la promotion d'une Europe démocratique et à vocation fédérale.

Article 3 : Missions

Ex : Le partenariat a pour objectifs de:

- 1)
- 2) etc

Article 4 : Membres de l'association

Ex : Les membres des sections partenaires impliquées dans le partenariat sont de facto membres de la structure de coopération transeuropéenne et peuvent participer à ses activités.

[Exemple de titre] **ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT**

TITRE II : Administration et fonctionnement

Article 5 :

Énonce le nom de l'organe décisionnel, son fonctionnement et la nomination de ses membres.

Article 6 :

Évoque un événement phare qui réunira, une fois par an en présentiel, le partenariat, de sorte à engager les sections à le respecter.

Article 7 :

Enonciation du régime linguistique, des langues de travail et de conversation.

Ex : Les langues officielles et de travail du partenariat sont ...

TITRE X :

Article X :

.....

Lieu et date de la signature du partenariat

Signatures des représentants des sections concernées,
de préférence les présidents